

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

Séance du 11 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, onze mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle « Espace Magnolia » en réunion extraordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, GODILLON Thierry, BONNET Guillaume, TRAMAUX Julien, RENAULT Françoise, ANQUETIL Sébastien, BAUDOIN Wilfried, ALLOUCHE Cédric, BERTAUD Chantal, MACOUIN Martine, RIMBEAU Jean-François, BOUTINEAU Francis.

Excusé :

Absent : POIRAUDEAU Frédéric

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Madame RENAULT Françoise. Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame RENAULT Françoise de donner lecture du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- Embauche - adjoint technique territorial
- Vote des subventions
- Travaux logement locatif de la Cure - Devis
- Plan de soutien aux cantines scolaires
- Questions diverses

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils acceptent de voter le compte de gestion et le compte administratif 2020. L'assemblée valide à l'unanimité.

DCM - 2021 - 013 - Vote Compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote : Pour à l'unanimité.

DCM - 2021 - 014 - Vote du Compte administratif 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame RENAULT Françoise, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame MICOU Corine, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	129 817,88	357 783,33	487 601,21
Recettes	124 492,15	441 703,63	566 195,78
Résultat	- 5 325,73	83 920,30	78 594,57

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives :

- au report à nouveau,
- au résultat de fonctionnement de l'exercice
- au fond de roulement, du bilan d'entrée
- au bilan de sortie, aux débits
- aux crédits portés à titre budgétaire
- aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Vote : Pour à l'unanimité.

DCM - 2021 - 015 - Affectation des résultats 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEM ENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-29 103,18 €		5 325,73 €	Dépenses 61000 €	61 000 €	-95 428,91 €
				0 €		
FONCT	196 018,22 €	70 103,18 €	83 920,30 €	Recettes		114 406,43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement de clôture est de **209 835,34 €**.

Le Conseil Municipal réunion sous la présidence de Madame MICOU Corine, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2020 et décide d'affecter le résultat comme suit :

- report à la section d'investissement au budget primitif 2021 **95 428,91 €**
- report à la section de fonctionnement au budget primitif 2021 **114 406,43€**

DCM - 2021 - 016 - Embauche adjoint technique territorial

Madame le Maire donne le compte rendu de la commission d'embauche qui s'est réunie le jeudi 4 mars 2021 pour recevoir les six candidats qui avaient été sélectionnés, parmi les douze candidatures reçues.

Les six candidats se sont présentés, trois d'entre eux correspondaient au poste proposé.

La commission s'est à nouveau réunie ce matin, afin de les départager par rapport au relevé que chaque membre de la commission avait pu réaliser le jour des entretiens.

Monsieur Manolito TOFAN a été retenu par la commission, Madame le maire propose à l'assemblée de valider la décision de la commission, ce qu'elle a fait à l'unanimité. Monsieur TOFAN ayant un préavis à donner à son employeur actuel, embauchera à la date du 1^{er} avril 2021 en tant que stagiaire, au grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe - 9^{ème} échelon pour une durée de trente-cinq heures semaines.

DCM - 2021 - 017- Vote des subventions

L'assemblée procède au vote des subventions pour l'année 2021 :

- Groupement de défense des cultures 58,75 €
- Comité des fêtes 140,00 €
- Amicale des Pêcheurs de l'Autize 50.00 €

- Banque alimentaire 50,00 €

DCM - 2021 - 018 - Travaux logement communal

Madame le Maire rappelle que Madame AIMÉ Isabelle a quitté le logement de la Cure, le 28 février dernier et que lors de l'état des lieux il a été constaté qu'il était nécessaire de réaliser quelques travaux.

Le plafond de l'entrée et de la cuisine est tout cloqué au niveau des bandes de placo, la fenêtre de la salle de bain simple vitrage en mauvais état apporte du froid et une porte simple, une porte double, une fenêtre mériteraient également d'être changées.

Pour le plafond un devis a été demandé à Monsieur COLLADO Willy, il propose, pour être tranquille la pose d'un lambris bois laqué blanc pour un montant de 1 573,20 € HT soit 1 730.52 € TTC.

L'assemblée après avoir délibéré valide la proposition de Monsieur COLLADO.

Pour ce qui est des ouvertures deux devis ont été demandés :

- le premier de l'entreprise ASD OUEST de NIEUL sur l'AUTIZE pour un montant de 3 445,45 € HT soit un montant de 3 634.95 € TTC pour l'ensemble des ouvertures.
- le deuxième de l'entreprise AUBRY de CHAURAY pour un montant de 3 079,00 HT soit un montant de 3 248,35 TTC pour l'ensemble des ouvertures.

Madame le Maire informe qu'il y a actuellement des subventions au titre de la rénovation énergétique sur les logements communaux. Elle demande à l'assemblée si elle souhaite que toutes les ouvertures soient changées en même temps ou seulement celle de la salle de bain et on attend de faire une demande de subvention pour le reste.

Les élus présents ont votés à main levée pour le remplacement de toutes les fenêtres en même temps. Ils valident la proposition de l'entreprise AUBRY pour un montant de 3 248.35 TTC

DCM - 2021 - 019 - Plan de relance de soutien aux cantines scolaires

Madame le Maire informe qu'elle a reçu du Ministère de l'agriculture et l'alimentation une note concernant le plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes.

L'objectif de la mesure est d'accompagner et d'accélérer l'application de la loi EGALIM dans les cantines des écoles primaires des petites communes, par le soutien au projet d'investissement.

Afin de valoriser les produits frais locaux, de qualité, il faut du matériel pour cuisiner ces produits frais, les stocker et réduire le gaspillage. Les communes éligibles à la fraction cible de la dotation solidarité rurale (DSR) sont concernées par cette subvention et la commune en fait partie.

Madame le Maire a demandé à la cantinière quels étaient les investissements nécessaires pour améliorer la confection des repas avec plus de produits frais. Après réflexion, elle a suggéré l'achat d'un réfrigérateur pour pouvoir stocker ces produits frais, ils ne doivent pas être déposés dans la même armoire frigorifique que les denrées alimentaires et un four neuf à plusieurs niveaux de cuisson pour réaliser des préparations avec les produits frais.

Des devis ont été demandés auprès de l'entreprise ERCO soit un réfrigérateur pour un montant de 1 490,00 ht soit 1 788,00 € TTC et le four enfournements longitudinaux pour un montant HT de 6 830.33 HT soit 8 196,40 TTC

QUESTIONS DIVERSES

ELAGAGE

Madame le Maire informe qu'elle a contacté Monsieur LOUAULT pour qu'il vienne relever les arbres à élaguer, en vue d'un devis.

MICOU Corine		ANQUETIL Sébastien	
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	
LUCAS Franck		BERTAUD Chantal	
GODILLON Thierry		MACOUIN Martine	
BONNET Guillaume		RIMBEAU Jean-François	
BAUDOIN Wilfried		BOUTINEAU Francis	
TRAMAUX Julien		POIREAUDEAU Frédéric	Absent
RENAULT Françoise			

Réunion du 22 février 2021